

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES



Mairie de Limans

Du mardi au vendredi : 8h30 - 12h30

Tél. : **04 92 73 01 69**

Email : mairie.limans@wanadoo.fr

p 1 - Le mot du Maire

p 2 - La Municipalité :

- Travaux communaux : Ecole, Adduction d'eau, Forage de la Laye, Assainissement, Bistrot
- Etat civil, forages domestiques, permanences PNRL, Autorisation d'urbanisme, brûlage végétaux, composteurs
- Reconnaissance catastrophe naturelle sécheresse 2017

- Bilan d'étape mandat

p 15 - Vie locale

- Ecole
- Bibliothèque, future médiathèque

p 17 - Vie associative

- Académie buissonnière
- Collectif musical

p 18 - Histoire locale

- La réouverture de l'école

Organisation	Événement	Date
Spectacle	Collectif Musical	15 avril
Repas villageois	Comité des fêtes	Fin avril (22 ou 28)
Spectacle	Collectif Musical	6 mai
Commémoration	Mairie	8 mai
Trail de Haute Provence	Trail de Haute Provence	11-13 mai 2018
Fête de mai de l'association des parents d'élèves	Association des Parents d'Élèves	26 mai 2018 (sous réserve)
Spectacle	Collectif Musical	10 juin
Repas villageois autour de la fête de la musique	Comité des fêtes	Week-end du 22-23 juin

Comité de rédaction :

Arnaud Boutet, Gérard Chaupin,
François Isserel-Savary.

Mise en page : Nicolas Poussin.

*Nous remercions les personnes
qui ont participé à la rédaction de ce bulletin.*



Connais-toi toi-même.

C'est en se connaissant, que l'on peut trouver la sagesse.

La ruralité est souvent évoquée par les pouvoirs publics et par les médias. Cependant, on observe que cette notion est relativement floue. L'INSEE estime que « *toute agglomération de plus de 2000 personnes est rangée dans la catégorie urbaine* ». La campagne se définit donc négativement : c'est tout le reste...

L'identité rurale est pourtant une composante essentielle de la République. Elle y représente 80 % de son territoire et le quart de sa population. Il s'agit donc de pallier les définitions par défaut de la ruralité et la replacer dans l'universel de notre espace public.

En France, la population rurale s'est mise de nouveau à croître après 1975 et n'a pas cessé de progresser depuis lors.

Depuis la fin de l'exode rural, dans les années 1970, le terme de néoruraux est utilisé par les sociologues pour désigner les personnes qui s'installent à la campagne. Cette nouvelle population a fait le choix de vivre en permanence en milieu rural, pour des motifs d'ordre individuel, socioéconomique, esthétique ou environnemental. D'autres, plus jeunes, dans la lignée des événements de Mai 1968, ont envisagé de vivre modestement grâce à la culture du jardin, loin des tracas de la ville et de la modernité.

Mais pour certains, l'espace rural, cantonné hors du progrès moderne, serait devenu un malade trop coûteux pour la France. Ainsi des forces progressistes poussent, par dépit, les campagnes françaises vers les représentants de la réaction, les démagogues et les tenants de la nostalgie. Or si la campagne vit sur l'héritage de l'agriculture qui constitue encore l'activité professionnelle d'une partie de sa population, sa sociologie évolue sereinement.

À Limans, nous sommes 112 familles pour une population de 375 habitants, en augmentation constante.

On y vieillit un peu, mais le niveau des diplômés de l'enseignement supérieur augmente. Il est passé de 2009 à 2014 de 26 % à 32%. (26,2 % pour les hommes et 37,7 % pour les femmes). Les femmes sont à Limans plus diplômées que les hommes ce qui fait que leur taux de chômage a baissé sur la période de 5% alors que celui des hommes a augmenté de 6 %.

Nous sommes 49,4 % d'actifs, 40,8 % ayant un emploi, notre taux de chômage est de 8,6 %. Ce taux d'activité de Limanais est faible au regard des chiffres nationaux (71 % environ). Ce taux bas s'explique en partie par la structure communautaire de l'activité de Longo Maï qui fait dévier les statistiques.

La moitié de la population est à Limans depuis moins de 10 ans. L'arrivée de cette nouvelle population active dans un territoire rural entraîne des modifications dans la vie villageoise. Le rural s'est constitué durant des décennies par son appartenance à un lieu. La sociabilité villageoise recoupe désormais celle d'un réseau d'affinités amicales, socioprofessionnelles ou politiques.

L'arrivée des néo-ruraux est porteuse de mélanges culturels bénéfiques pour l'ensemble des populations. Si, dans certains lieux, elle a été l'occasion d'appropriations financières (hausse du foncier) voire culturelles abusives, ce n'est pas le cas à Limans. Plus féminine, plus humaniste et marquée par un niveau d'éducation relativement élevé, la nouvelle population de Limans s'est ouverte sur la culture rurale sans la prendre avec condescendance et sans se l'accaparer. Elle a fait la preuve de sa capacité d'adaptation mutuelle et d'innovation.

C'est cette sagesse, dont nous devons nous féliciter, que nous devons continuer à promouvoir.

Etat civil 2017

Naissances

Louan FRITSCH DAUTEL

le 10 septembre

Simeo DE SAINTDO le 17 septembre

Gustave FOURNIER le 25 septembre

Norah OESCH-METAXIAN FRIESS

le 3 octobre

Décès

Julienne GIACCARINI le 22 janvier

Denise NIERAT le 21 avril

Ginette CASSAN le 28 septembre

Petra BRAUN le 5 octobre

Colette GUILLERMIN

le 12 décembre

Claude GAMELIA

Pascal GRENIER

Poursuite des efforts de mise aux normes et de modernisation

Ecole

Après l'important chantier de mise aux normes d'accessibilité de notre école, la commune poursuit son effort de modernisation de son bâti et de ses équipements. L'année dernière, la classe des grands a fait l'objet d'un rafraîchissement (peintures) et le coin repas des instituteurs a été réaménagé, équipé et modernisé. Aujourd'hui, c'est au tour de la classe des petits de bénéficier de ce traitement. De plus, les revêtements de sols seront changés dans les deux classes pour un meilleur confort acoustique et sanitaire (notamment pour la classe des petits). Enfin, le copieur de l'école, obsolète, va être remplacé.

Adduction d'eau.

Notre réseau connaît une nouvelle fuite significative. Un premier incident détecté chez un particulier et réparé en janvier dernier n'a pas suffi à régler le problème. Les investigations nocturnes menées par les élus en charge ont permis de confirmer que le problème se situe toujours sur la partie nord de notre réseau, entre le moulin de Pangon et l'interconnexion de notre réseau avec celui de la commune d'Ongles La commune étant arrivée aux limites de ses outils techniques et de ses moyens humains, une société spécialisée a été missionnée pour localiser précisément la fuite afin de pouvoir réparer.

Forage de la Laye.

Dans un souci de gestion rigoureuse et sobre de notre ressource en eau, votre municipalité souhaite se donner les moyens de mieux connaître les capacités réelles de son forage du Roset. Début mars, une société spécialisée a effectué les premiers pas d'un diagnostic poussé de l'ouvrage, qui date du début des années 1980. L'étude, qui a démarré par un passage de caméras dans le puits principal afin d'en examiner l'état, va se poursuivre par des tests de débit dans le courant du trimestre.

Assainissement.

Nous l'avions mentionné lors des vœux du Conseil municipal : la commune est, depuis la fin de l'année 2017, sous le coup d'une astreinte préfectorale l'obligeant à mettre sa station d'épuration aux normes avant la fin de l'année. Notre station est ancienne (près de 20 ans) et en fin de vie. Les travaux de réhabilitation que nous avons envisagé de réaliser sur plusieurs années et en plusieurs fois vont donc devoir être menés dans leur globalité et très rapidement. L'économie du projet s'en trouve considérablement modifiée, puisqu'il ne s'agit plus de moderniser l'existant, mais de renouveler l'intégralité du système. Une première mission d'étude a été confiée à l'Agence Technique Départementale pour évaluer les besoins. Ce type de chantier est assez largement soutenu par divers dispositifs de subvention.



Bistrot.

L'établissement doit être mis aux normes d'accessibilité, qui concerne principalement l'accès aux deux salles (bar et restaurant) et aux toilettes du bistrot. La commune va également saisir

l'opportunité de ce chantier pour réaliser d'autres mises aux normes plus mineures (électricité) ainsi que quelques travaux de modernisation de la cuisine, avec l'installation d'une prise d'air pour la hotte qui devrait mettre un terme aux courants d'air dans les deux salles dus à l'aspiration importante de l'appareil.

Au-delà du seul cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (le même que celui qui a concerné notre école), la commune a souhaité saisir l'opportunité de l'importance des travaux pour réaménager le bistrot, sa devanture, sa terrasse et la partie de la place qu'il partage. C'est donc un projet d'aménagement plus complet que la commune va y mener, afin de redonner à l'établissement une nouvelle jeunesse, d'encourager la vocation conviviale des lieux, tout en sécurisant l'aire en termes de circulation automobile avec zone de partage à vitesse réduite. Les travaux vont être conséquents, puisqu'ils incluent notamment le déplacement d'une partie du collecteur principal d'assainissement, enfoui sous la chaussée de la place de Mai.

Les travaux avaient été initialement imaginés après la saison 2018. Le départ de Julie et Adrien vers d'autres aventures commerciales en-dehors du village nous donnent l'opportunité de démarrer ce chantier plus tôt et de le mener cette année, avec pour objectif de rouvrir un bistrot remis aux normes, adapté et avec une équipe recrutée pour le début de l'année 2019. Pour pallier à son absence, notamment cet été, le comité des fêtes et l'équipe municipale réfléchissent actuellement à l'organisation de quelques événements villageois tout au long de la belle saison.

Forages domestiques

Les prélèvements d'eau supérieurs à 1000 m³/an sont considérés comme « non domestiques », et relèvent donc de la Police de l'Eau. Ils doivent faire l'objet d'une déclaration à la DDT (qui détermine la procédure à suivre en fonction de la caractéristique du prélèvement). Ils sont donc connus des services de l'État, qui les contrôlent.

Les prélèvements inférieurs à 1000 m³/an sont considérés comme usages domestiques et desservis par des forages individuels. Depuis 2006, ces prélèvements doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie, avant leur réalisation. Cependant, ces déclarations sont rarement effectuées, souvent par méconnaissance des administrés.

Le manque de connaissance sur les forages domestiques existants engendre des inquiétudes à la fois sur le plan quantitatif (impact des prélèvements en période d'étiage) et qualitatif (conséquences des forages sur la ressource en eau notamment sur notre secteur déficitaire). Les déclarations de tous les prélèvements existants permettent de renseigner la base nationale (identifiant à demander auprès du BRGM, Bureau de Recherches Géologiques et Minières), de centraliser et de transmettre tous récépissés de déclaration au Comité de pilotage du Largon et de la Laye.

L'objectif étant de quantifier, qualifier et de renseigner (localisation, période d'usage, débit prélevé) les points de prélèvements individuels de façon à en préciser l'impact cumulé et d'éviter le cas échéant des restrictions ou coupures inutiles.

Le lien de téléchargement du formulaire de déclaration :
Cerfa N° .13837*02.

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_13837.do



Calendrier des permanences de l'Architecte conseil du PNRL Secteur de Forcalquier

L'architecte conseil du Parc du Luberon sera
présent à Limans à 11h :

Le mardi 3 avril, le mardi 17 avril,
le mardi 2 mai, le mercredi 30 mai,
le mardi 5 juin et le mardi 19 juin.

Il est recommandé de le consulter avant tout projet de construction.
Ses conseils sont gratuits



Autorisation d'urbanisme

En fonction de l'importance des travaux, il se peut que vous n'ayez aucune autorisation à demander. Pour autant la règle générale est que tous travaux nécessitent de déposer une demande de permis de construire ou une déclaration préalable à la mairie.

Pas d'autorisation préalable

Vous n'avez aucune formalité à accomplir :

- En-dessous de 5 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol créée, sous réserves que les travaux n'aient pas pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment existant,
- Pour les travaux d'entretien et de réparation ordinaires,
- Pour certains travaux de ravalement,
- Aménagement d'un grenier sans modifier l'aspect extérieur du bâtiment et sans l'agrandir.



La déclaration préalable

Elle permet à l'administration de vérifier que votre projet de construction respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur. Elle est généralement exigée pour la réalisation d'aménagements de faible importance.

Vous devez faire une déclaration préalable dans les cas suivants :

- Construction d'un garage ou d'une dépendance entraînant la création d'une surface de plancher et/ou d'une emprise au sol nouvelle comprise entre 5 m² et 20 m²,
- Travaux qui modifient l'aspect extérieur de la construction,
- Certains travaux de ravalement,
- Aménagement d'un grenier entraînant une modification de l'aspect extérieur du bâtiment.
- Les châssis ou serres, sous condition de surface, dont la hauteur est comprise entre 1,8 et 4 mètres ;
- Dans les zones identifiées PLU (Zone U notamment) toutes modifications des natures d'enduit, leur suppression ou la suppression d'un autre élément présentant un intérêt patrimonial ou paysager.

Le permis de construire

Il est obligatoire pour toute construction nouvelle ou pour les travaux sur une construction existante, en fonction de seuils déterminés pour la surface de plancher ou l'emprise au sol.

En cas de travaux sur une construction existante, la zone dans laquelle se situe le logement (zone urbaine couverte par un PLU) peut avoir un impact sur les seuils.

Vous devez faire une demande de permis de construire dans les cas suivants :

- Si vous construisez une maison,
- Si vous faites des travaux d'agrandissement créant plus de 20 m² (40 m² si le bâtiment est situé dans la zone urbaine du plan local d'urbanisme (PLU). Les travaux ayant pour effet la création d'une surface d'au moins 20 m² et au plus 40 m² nécessitent toutefois un permis de construire si, après réalisation, la surface ou l'emprise totale de la construction dépasse 170 m²) de surface de plancher ou d'emprise au sol,

Si votre projet de construction implique des démolitions : la demande de permis de construire peut porter à la fois sur la construction du nouveau bâtiment et sur la démolition.

Compte tenu de la complexité du code de l'urbanisme, et de l'importance des sanctions, il est toujours préférable de demander un avis à la mairie avant le démarrage d'un projet de travaux.

Catastrophe naturelle sécheresse

Suite à la sécheresse persistante et à l'interpellation de l'équipe municipale par plusieurs habitants du village, la commune a déposé une demande de classement en catastrophe naturelle sécheresse auprès de la Préfecture pour des dégâts occasionnés à des bâtiments.

Cette demande doit être instruite par les services de l'Etat et n'a pas de garantie d'être obtenue. Une réponse devrait nous être signifiée d'ici le mois de juin 2018.

La procédure ayant pour objectif de faciliter vos démarches personnelles auprès de vos compagnies d'assurance, il est donc inutile de vous présenter en mairie.

Nous vous préviendrons en temps utile des suites réservées à notre demande de classement en catastrophe naturelle sécheresse.

Brûlage des déchets végétaux

La pratique du brûlage des déchets végétaux présente de graves inconvénients. Elle pollue énormément par une émission importante de particules fines, car leur combustion se fait à basse température dans des conditions d'humidité forte ; elle contribue au gaspillage de biocombustible et participe à la destruction de la faune qui s'est abritée sous les débris pour l'hiver : petits mammifères, reptiles, amphibiens, escargots, insectes.

Le brûlage des déchets verts peut être aussi à l'origine de troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée. Il nuit à l'environnement et à la santé et peut être la cause de la propagation d'incendies.

Au-delà des possibles troubles de voisinage ou des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts augmente la pollution atmosphérique. Brûler des végétaux, surtout s'ils sont humides, dégage des substances polluantes, toxiques pour l'homme et l'environnement, telles que des particules (PM), des oxydes d'azote (NOx) des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), du monoxyde de carbone (CO), des composés organiques volatils (COV), ou encore des dioxines.

Pour tous ceux qui produisent des déchets verts, les broyer pour en faire du paillage ou du compost pour son jardin, est une solution intelligente et écologique.

Votre commune s'est équipée d'un broyeur de végétaux et souhaite mettre en place, dès l'année prochaine, des campagnes gratuites de broyage de végétaux des particuliers (apportez vos déchets verts, repartez avec du broyat pour vos jardins). A cette fin, des points de dépôt/stockage seront au préalable définis et des dates vous seront proposées. Il vous est déjà possible d'en profiter aujourd'hui, sur rendez-vous, pour de grosses quantités de végétaux à traiter.

Un apport en déchetterie, organisé à Forcalquier et à Saint-Etienne-les-Orgues, vous est possible toute l'année du mardi au samedi inclus, de 9h à 12h et de 14h à 17h (18h à Forcalquier).

En tous les cas, un particulier n'a, aujourd'hui, plus le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre. Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin :

- l'herbe issue de la tonte de pelouse,
- les feuilles mortes,
- les résidus d'élagage,
- les résidus de taille de haies et arbustes,
- les résidus de débroussaillage,
- les épiluchures.

Le brûlage des déchets végétaux est donc interdit à tous les particuliers. Seul le brûlage des végétaux coupés produits par une activité professionnelle agricole, forestière ou dans le cadre des obligations légales de débroussaillage est autorisé.

Des dérogations peuvent être accordées par le préfet sur proposition de l'autorité sanitaire et après avis du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Le non-respect de cette interdiction est passible d'une contravention de 3^{ème} classe qui s'élève à 450 € (article 131-13 du nouveau code pénal).

Composteurs communaux

Votre commune a à cœur de donner à ses administrés les moyens de réduire la quantité de leurs déchets. Depuis quelques semaines, elle a mis en place deux composteurs au village, afin de permettre à celles et ceux qui n'ont pas la possibilité d'en avoir un chez eux, de pouvoir alléger le contenu de leurs ordures ménagères.

Le premier se trouve dans la cour de l'école, à destination des enfants, qui mènent cette année un programme sur le recyclage des déchets. Ils y déposent aujourd'hui les restes compostables de leurs repas à la cantine.

Un second a été (re)placé près des conteneurs au-dessus du parking du Thoron, puisque le précédent a été dérobé moins de 24h après sa pose...! Il n'était pourtant pas destiné à être jeté (puisque nous l'aurions mené en déchetterie), mais livré au bénéficiaire et au bon usage de tous. Celui ou celle qui l'aura emporté par erreur peut encore nous le ramener, puisqu'il est, au même titre que les conteneurs, propriété de notre Communauté de Communes, qui pourrait légitimement porter plainte pour vol.

Afin que le compost, qui est un processus vivant et non inerte, puisse se réaliser dans les meilleures conditions, nous demandons à ses utilisateurs de respecter scrupuleusement les quelques consignes de tri ci-dessous.

(affiche compostable / pas compostable)



RECYCLER LE VERRE. C'EST AUSSI LUTTER CONTRE LE CANCER



Depuis 2010, le SYDEVOM et ses collectivités adhérentes soutiennent la Ligue contre le cancer grâce aux tonnes de verre collectées sur le territoire.

L'opération consiste à **reverser à la Ligue 2.5 € pour chaque tonne de verre collectée.**

Alors en 2017, trions encore plus notre verre, et luttons contre le cancer !

Dès 1974, la Ligue initie la collecte du verre, finançant même parfois l'achat des containers. Par la suite, les collectivités locales ont fortement contribué au développement du tri sélectif. C'est donc tout naturellement que le Comité départemental s'est tourné vers les collectivités locales pour solliciter un partenariat pour la collecte du verre.

Les élus des 156 communes constituant le SYDEVOM ont permis la signature d'une convention de partenariat.

LE GESTE CITOYEN POUR METTRE LE CANCER EN MORCEAUX

La Ligue Nationale Contre le Cancer est une fédération dont le siège est à Paris et qui compte 103 comités départementaux qui œuvrent en traitant la maladie dans sa globalité.

3 axes d'action :

- 1/ l'aide aux malades du département des Alpes de Haute Provence
- 2/ la prévention et le dépistage
- 3/ la recherche



Quel soutien à la ligue ?

En 2016, le SYDEVOM a remis 6000 euros à la Ligue pour environ 2977 tonnes de verre collecté.



MERCI à toutes et tous !

Bilan de mi-mandat

En avril prochain, cela fera quatre ans que votre équipe municipale, menée par Arnaud Boutet, aura pris les rênes des affaires communales. L'occasion de faire un bilan de mi-mandat et de reprendre, un à un, les engagements que nous avons pris à l'occasion de notre élection, pour en constater leur réalisation... ou leur manque.

• **Améliorer la qualité des services aux habitants**, notamment :

- *En soutenant les projets de l'équipe enseignante de l'école et en travaillant, avec les villageois, à la mise en place d'une réponse appropriée à la réforme des rythmes scolaires, dans la limite des moyens communaux.*

L'école a toujours fait partie des priorités des équipes municipales qui se sont succédé. Votre équipe actuelle s'est inscrite dans cette continuité : en témoigne les travaux de mise en accessibilité de notre école communale, la modernisation en cours de ses locaux et matériels, la volonté affichée de maintenir un poste d'ATSEM (non obligatoire), le soutien financier aux activités (coopérative scolaire, fournitures, etc.). La mise en place des réformes des rythmes scolaires s'est faite sans heurts, avec un succès certain pour les Temps d'Activités Périscolaires lorsqu'ils étaient encore d'actualité, malgré la faiblesse des moyens dont votre commune dispose. La méthode choisie de l'expérimentation, sans dogmatisme et en concertation avec les parents, instituteurs et personnels, a été payante. Nous continuerons donc dans cette voie.

- *En renforçant l'action et les capacités du CCAS en lui donnant plus de visibilité et en facilitant l'accès à ses services.*

L'équipe de votre CCAS a fait d'emblée de la vulnérabilité la première cause de son action. Ses moyens sont extrêmement limités, mais, utilisés à bon escient et au bon moment, ils ont pu, malgré leur petite envergure, être décisifs. C'est ainsi qu'à plusieurs reprises, une aide ponctuelle a pu permettre à certains villageois de garder la tête hors de l'eau, grâce à la vigilance et la disponibilité de celles et ceux qui l'animent. Ce soutien discret, respectueux des situations et empreint d'humanité est invisible pour la plupart d'entre nous, mais il a montré toute sa pertinence. N'hésitez pas à contacter Annie Savary, Susanne Hussman ou Julie Bigot, toutes trois responsables du CCAS au village.

- *En veillant à la qualité de l'eau, en maintenant une régie municipale et en sensibilisant aux économies de consommation ; en évitant les gaspillages par une politique tarifaire adaptée et l'entretien des réseaux.*

La distribution d'eau potable est, encore aujourd'hui, une régie municipale. La qualité de notre eau est bonne et nos rendements restent honorables, malgré les accidents comme cette fuite importante qui nous occupe depuis plusieurs semaines. Votre équipe municipale a multiplié et modernisé les instruments de télégestion et de surveillance en temps réel de son réseau et de ses débits et a, depuis l'année dernière, pris des mesures afin de parer aux manques éventuels d'eau en saison sèche. Des diagnostics hydrogéologiques sont aujourd'hui en cours de réalisation pour sécuriser cette ressource. L'utilisation de notre liste de

diffusion Limans-Cité en cas d'alerte a prouvé son efficacité pour la gestion de crise. Le règlement de l'eau a été revu afin de lutter contre gaspillages et pertes. La politique tarifaire de l'eau a été revisitée pour davantage de progressivité, donc de justice. Cela ne nous a pas évité une augmentation conséquente du tarif de l'eau l'année passée, le budget du service devenant déficitaire.

ET EN PLUS...

Nous avons réalisé l'insonorisation et la modernisation de notre salle des fêtes, aujourd'hui plus confortable et plus utilisable en termes acoustiques grâce à un revêtement de sol textile et un piège à son suspendu sur toute sa longueur.

Le parc locatif de la commune a également connu quelques rénovations : l'appartement de la place de la Fontaine Ronde, au-dessus du four communal, a été intégralement rafraîchi dans le cadre d'une opération de solidarité à très peu de frais pour la commune ; le local de l'ancienne poste est aujourd'hui aux normes électriques et raccordé à l'eau, faisant un atelier convenable.

- **Soutenir et dynamiser la vie sociale et villageoise** pour qu'à Limans, chacun puisse avoir sa place dans le respect de tous, notamment :

- *En impliquant plus étroitement la jeunesse à la conception et la réalisation des activités d'animation en favorisant mixité et solidarité entre générations ;*

Lancée l'année dernière en collaboration avec les instituteurs de notre école, l'idée d'un Conseil municipal des enfants a, depuis, fait son chemin vers une instance plus large, ouverte à tous les jeunes du village et non plus aux seuls élèves de notre école. Un appel est aujourd'hui lancé à travers ce bulletin dans l'objectif de composer ce Conseil cette année.

- *En conviant une fois par an tous les acteurs de l'animation pour préparer ensemble les temps forts de l'activité sociale et culturelle du village ;*

Si une première réunion avait bien eu lieu en début de mandat, force est de constater que l'habitude n'a pas pris. Nous avons cependant été fortement mobilisés par la revivification de notre comité des fêtes, qui a failli disparaître, et avons tenté de répondre au mieux de nos moyens aux demandes de soutien de projets des associations du village. Nous réfléchissons d'ailleurs aujourd'hui à des modalités de soutien plus directes à ces acteurs incontournables de la vie du village, plus ponctuelles et plus fréquentes qu'une seule subvention globale une fois par an.

- *En renforçant la politique d'accueil à travers une réception conviviale destinée à guider les nouveaux arrivants dans leurs démarches et présenter les Limanais.*

A défaut de guide, depuis deux ans, une édition spéciale de notre bulletin d'informations municipales, distribué gratuitement à toute la population, fait l'annuaire détaillé de l'intégralité des activités et services au village. Ce même bulletin a pu brosser, dans l'un ou l'autre de ses numéros, le portrait d'un habitant du village, nouvel arrivant ou installé de longue date. Lors de

notre traditionnelle cérémonie des vœux du conseil municipal, nous avons eu l'occasion de présenter aux villageois un nouvel arrivant, de manière certes plus informelle que les habituelles présentations officielles auxquelles nous avons pu avoir été habitués qui, si elles plaisaient aux élus, étaient parfois plus éprouvantes pour les administrés !

• **Valoriser notre cadre de vie et préserver la ruralité, tout en préparant les évolutions futures**, notamment :

- *En réexpliquant les objectifs de l'écoquartier, en réexpertisant la faisabilité afin de maîtriser les engagements financiers et, une fois les objectifs atteints, en piloter la mise en œuvre ;*

Ce dossier a occupé une bonne partie de nos conseils municipaux, de nos réunions hebdomadaires d'adjoints et quelques centaines de longues heures de travail pour notre maire, Arnaud Boutet, et notre secrétaire de mairie, Nathalie Combe. Force aura été de constater que les conditions imaginées au début du projet, et qui ont donné lieu à sa récompense en 2009, n'étaient plus réunies, presque dix ans plus tard. L'ambition de départ, celle d'un développement maîtrisé du village, écoresponsable et partagé entre ses architectes et ses usagers, reste tout à fait pertinente. L'ampleur des enjeux du projet aura eu raison de sa faisabilité : après avoir déroulé tous les scénarios possibles, votre équipe municipale a décidé, en Conseil, d'abandonner sa réalisation.

- *En prenant soin du patrimoine bâti villageois, notamment grâce à des financements extérieurs ;*

L'église a besoin de soins urgents. Nous sommes en train de tenter d'accéder à un programme d'action concertée sur le patrimoine initié par notre Communauté de Communes afin de trouver un financement et un accompagnement pour des travaux de conservation de sécurité. Le mur de soutènement près du « pas d'âne » de la Tour de Guet devrait faire l'objet d'un projet de chantier bénévole afin d'être restauré.

- *En mettant en place une signalétique cohérente et sûre tant aux accès routiers du village que dans son enceinte.*

Les deux carrefours sur la route départementale qui mènent à notre village ont connu de nettes améliorations depuis quelques mois. Votre équipe municipale avait, depuis le début de son mandat, alerté à de nombreuses reprises le Département des Alpes de Haute Provence sur la dangerosité du carrefour Saint-Vincent, aujourd'hui en cours de réaménagement suite à l'élargissement du pont et la mise en sécurité du tronçon entre le carrefour et le moulin de Pangon. La signalétique routière du carrefour côté Forcalquier a été remplacée (enfin visible de nuit !) et le terre-plein remanié. L'accès sud du village est désormais interdit aux véhicules de grand gabarit du fait de l'étranglement de la rue du Barry. Le carrefour des rues du Barry / de la Treille / du Lavoisier a été sécurisé par l'installation d'un plateau ralentisseur.

Il nous reste à imaginer une signalétique d'information au cœur même du village (indication des parkings, plan de localisation, points d'intérêt touristiques ou architecturaux, par exemple) pour donner aux visiteurs un meilleur guidage

et leur permettre de ne rien manquer de ce que notre village peut avoir de remarquable, dans le cadre contraignant des lois nationales sur la publicité, durcies l'année dernière, et de la charte signalétique du Parc naturel du Luberon dont nous faisons partie.

• **Encourager et accompagner l'activité économique favorable à la vitalité de la commune ainsi que de ses habitants**, notamment :

- *En privilégiant, hors marchés publics, le recours aux entreprises locales pour les prestations et les travaux sollicités par la commune.*

La commune de Limans a la chance d'avoir, sur son territoire, des artisans dans de nombreux domaines : maçonnerie, terrassement / travaux publics, plomberie, électricité, paysagisme, électricité générale, etc. C'est donc tout naturellement à eux qu'elle fait appel régulièrement pour ses travaux.

• **Poursuivre la démarche durable initiée par l'équipe sortante pour maintenir un village sobre dans son fonctionnement et soucieux de son empreinte environnementale**, notamment :

- *En sensibilisant mieux à la propreté du village (utilisation abusive de l'espace public par rebuts et véhicules délaissés, déjections canines, etc.) ainsi qu'au tri des déchets ;*

La propreté est l'affaire de tout un chacun. La commune en prend sa large part, grâce, en particulier, à la vigilance et le travail régulier de son employé communal, Lionel Deleris. A titre d'exemple, un certain nombre de véhicules ventouses ont été dégagés de l'espace public. De même, l'androne de la Fontaine Ronde a été libéré de ses encombrants. Récemment, deux composteurs ont été installés au village dans le cadre de la réduction de nos déchets ménagers.

Il nous reste encore fort à faire en termes de sensibilisation : trop nombreux sont encore les encombrants déposés près des containers alors qu'ils devraient être amenés en déchetterie, par exemple.

- *En poursuivant la démarche de fonctionnement sobre et durable du village et de préservation de la biodiversité (entretien des réseaux, basse consommation énergétique, expérimentation de l'extinction de l'éclairage nocturne, zéro herbicide, fauchage tardif) ;*

Depuis maintenant deux ans, après une phase de test réussie, votre commune éteint l'éclairage public chaque nuit entre 00h30 et 05h30 du matin et économise ainsi en consommation, chaque année, l'équivalent de la puissance électrique nominale du transformateur Enedis implanté sur son territoire (15MW). Une partie de l'éclairage public a été modernisé (sources lumineuses directionnelles, ampoules basse consommation). La bibliothèque municipale a été équipée d'un système de programmation électronique du chauffage.

L'abandon des produits phytosanitaires initié par nos prédécesseurs a été maintenu. Votre commune s'est aujourd'hui dotée d'un broyeur de végétaux avec lequel elle fabrique du BRF issu des élagages, qu'elle utilise pour pailler ses espaces verts (économie d'eau et de désherbage) et qu'elle distribue

gratuitement aux villageois qui le souhaitent. Dès l'année prochaine, ce broyeur sera mis à disposition de la population comme solution alternative à l'interdiction pour les particuliers de brûler leurs végétaux.

- *Faisant preuve d'une grande vigilance vis-à-vis des projets d'implantation, sur le territoire communal, d'unités de production d'énergie renouvelables et agir en ce sens au sein des instances pertinentes (communauté de communes, parc naturel du Luberon, etc.).*

Le projet de parc solaire dans la plaine de la Rouyère, présenté à grande insistance par la société Voltalia au tout début de notre mandat et contre lequel des boucliers se sont levés au village, n'aura finalement pas vu le jour, en particulier grâce à la doctrine du Parc Naturel Régional du Luberon contre laquelle ce projet s'inscrivait et que la commune a scrupuleusement suivie en la matière, ne souhaitant pas y déroger malgré un intérêt financier certain du projet.

• **Gérer le village avec responsabilité et transparence pour contenir la pression fiscale**, notamment :

- *En donnant la parole à chacun et en sollicitant les compétences individuelles des Limanais pour éclairer l'équipe municipale dans ses décisions ; tenir une fois par an une séance publique et conviviale de vote villageois direct ;*

Si, informellement, votre équipe municipale a régulièrement sollicité certains d'entre vous sur un dossier, une orientation, un avis technique, cette expérience de démocratie plus directe, plus concrète qu'une simple élection tous les six ans, est aujourd'hui le grand « reste à réaliser » de nos engagements de campagne. L'exercice a l'air simple, mais il demande une véritable réflexion et exigera un encadrement assez complexe dans le cadre des lois de notre République afin que les décisions qu'il entérinera soient légitimes et acceptées par tous. Nous n'avons pas abandonné l'idée de cette consultation villageoise et espérons avoir l'opportunité de l'expérimenter avant la fin de notre mandat.

- *En améliorant l'information et la communication du village : création d'un site Internet communal, réflexion sur l'articulation entre la liste de diffusion Limans-Cité, le bulletin d'information et l'affichage municipal.*

La communication est parfois difficile au village, mais certains outils fonctionnent plutôt bien. La liste de diffusion Limans-Cité, en particulier, en est la clé de voûte. Aujourd'hui, ce sont plus de 200 d'entre vous qui y sont abonnés. Si tous ne la reçoivent pas toujours, protection contre les spams oblige, les informations qu'elle diffuse sont assez largement partagées par les uns et les autres pour qu'une majorité de villageois soit informée. Votre équipe municipale en a augmenté l'usage, au point qu'aujourd'hui, elle songe à la rendre périodique, comme un journal hebdomadaire qui arriverait dans votre boîte aux lettres un jour précis de la semaine.

Depuis quelques mois, une page Facebook de la commune diffuse également de l'information municipale, avec un certain succès (70 abonnés). Le bulletin municipal a été refondu, grâce notamment au travail de graphisme et de maquette bénévole de Nicolas Poussin qui, depuis la Bretagne où il réside

aujourd'hui après avoir quitté le village, continue de mettre en page notre journal local, trois fois par an.

Il nous manque encore un site Internet communal, lieu d'information de référence disponible en permanence, qui pourrait contenir quelques outils pratiques comme un agenda de disponibilités/réservation de notre salle des fêtes ou des inscriptions en ligne aux services périscolaires. Enfin, il nous reste à imaginer un système d'affichage public un peu mieux organisé, notamment depuis le démontage de l'ancien panneau de bois de la place de Mai, extrêmement dégradé et peu pratique.



Médiathèque intercommunale

Vie locale

A l'heure de l'intercommunalité, le développement de la lecture publique doit être pensé en termes de réseau et de partenariat. Les bibliothèques de villages sont dans l'incapacité de fournir seules une offre de lecture adéquate. Elles ont besoin de relais et de professionnalisme.

En charge du développement du réseau de la lecture publique, la Communauté de communes valorise et dynamise les activités autour du livre.

Elle soutient les bibliothèques du réseau, entre autres dans l'acquisition des fonds de documents.

Dans cette perspective d'appui et de développement, la Communauté de communes envisage l'ouverture d'une médiathèque intercommunale à Forcalquier à l'automne 2019.

Ce projet prend la forme d'une réhabilitation avec surélévation de l'ancienne capitainerie située entre le Centre Médico Social et la Maison des métiers du livre.

Visant l'affirmation du label Pôle d'Excellence Rurale Pays du livre et de l'écriture, ce nouveau lieu favorisera la démocratisation de la culture pour tous et offrant par ailleurs les services de proximité qui facilitent le lien social.

Ecole

Remplacement de Yamina Sissaoui, l'ATSEM de notre école

Yamina Sissaoui a officiellement démissionné de son poste le 1er février 2018. Elle part aujourd'hui pour d'autres projets personnels. Elle occupait à la fois les fonctions d'ATSEM auprès de Mélanie Quittet, l'institutrice de la classe des petits, et de cantinière / agent d'entretien. Elle endossait également la responsabilité de l'accueil de loisir des enfants dans le cadre des services périscolaires de la commune. La commune lui souhaite bon vent et la remercie chaleureusement pour ses sept années de bons et loyaux services.

Depuis la rentrée des vacances de février, Kristelle Mongaillard et Céline Christiaens assurent l'intégralité des tâches sur deux postes à mi-temps. Cette nouvelle organisation permettra une plus grande souplesse de fonctionnement des services, chaque agent pouvant notamment assurer le remplacement de l'autre en cas de besoin, permettant ainsi d'éviter de demander aux parents de retirer leurs enfants des services pour cause d'absence de personnel.

Toutes deux connaissent bien notre école et leurs enfants, ont déjà travaillé avec les instituteurs et l'équipe municipale. L'une et l'autre devront toutefois bénéficier d'une formation complémentaire, financée en grande partie par la CAF, afin de pouvoir endosser pleinement les responsabilités des postes, en particulier auprès des enfants.

Conseil des jeunes du village

Futur Conseil municipal des jeunes du village cherche candidats !

Nous avons souhaité, lors de notre élection, que la jeunesse du village soit davantage associée à sa gestion et son animation. L'année dernière, une première discussion s'était tenue en mairie avec les enfants de notre école, autour de l'idée d'un Conseil municipal des Enfants. A cette occasion, certains avaient déjà montré quelque engouement pour la mission et de premiers sujets de discussion avaient déjà émergé.

Aujourd'hui, l'idée a fait son chemin vers un Conseil des jeunes du village, dans une configuration plus large que celle initialement ouverte aux seuls enfants de l'école (qui ont déjà leur conseil d'école à eux !). Ouvert à tous les jeunes du village mineurs âgés de moins de dix-huit ans, il assurera une meilleure représentativité en son sein, piloté de concert par nos instituteurs, l'équipe municipale et, pourquoi pas, un ou deux parents qui souhaiteraient s'investir.

Mais pour cela, il nous faut des élus ! L'objectif : avoir suffisamment de candidats d'ici le mois de juin pour pouvoir organiser, à la rentrée scolaire 2018, un premier conseil. L'appel aux candidatures est ouvert : faites-vous connaître en mairie si la chose publique et l'exercice de responsabilités au sein de votre collectivité vous intéresse !

Académie Buissonnière

Musique ancienne : c'est parti pour l'édition 2018

Cet été encore, la musique ancienne investira le village entre le 14 et le 21 juillet 2018. Comme l'année dernière, une trentaine de stagiaires viendront approfondir leur pratique de ce répertoire particulier sur instruments anciens et ponctueront le village de concerts, de répétitions, d'ateliers et de moments musicaux impromptus tout au long de la semaine.

Vous retrouverez cette année encore le Grand Bal Renaissance en guise d'ouverture et une œuvre majeure pour le concert final à l'église, à la fin de la semaine de stage.

Pour pouvoir loger tous ses stagiaires, l'Académie buissonnière aura, cette année encore, **besoin de places chez l'habitant, moyennant défraiement**. Celles et ceux d'entre vous qui pourraient et souhaiteraient accueillir, à nouveau ou pour la première fois, l'un.e des musicien.ne.s du stage peuvent dès maintenant (re)prendre contact avec **Thomas Delsol ou François Isserel-Savary au 04 86 90 21 61**.

Toutes les infos sur le site web de l'association :

www.academiebuissonniere.com

Collectif musical

Le **Dimanche 15 avril**, suite aux nombreuses demandes sur les précédentes représentations, notre association proposera de nouveau son spectacle « Le Livre Magique », avec 2 représentations dans la journée dans notre local « Chorus » :

11h00 : version très jeune public de 6 mois à 6 ans

15h30 : version tout public à partir de 7 ans

Tarif unique 8€ avec goûter offert, réservations indispensables

Plus d'informations sur le spectacle : www.revambule.fr

Le **Samedi 6 mai**, Scène ouverte à toutes les disciplines des arts du spectacle à partir de 20h00 dans notre local Chorus. Inscriptions obligatoires. Buvette sur place. Gratuit pour les adhérents (adhésion annuelle : 5€)

Le **Dimanche 10 juin** aura lieu le concert de fin d'année des élèves de l'association, à 15h30 à la Médiathèque de Saint-Etienne-les-Orgues.

Entrée Libre et gratuite.

Un peu d'histoire locale : l'école de Limans

Avant 1900 et jusqu'en 1925, l'école était partagée en deux entités bien distinctes : l'une réservée aux filles, l'autre pour les garçons.

En 1925, l'exode rural à l'œuvre depuis la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle vidant peu à peu la population du département, l'effectif total des deux écoles ne comptait plus que 18 élèves, et il fut décidé de les regrouper dans une seule école mixte.

Les effectifs continuèrent de diminuer, et en 1962 l'école est fermée pendant toute une année.

En 1963 elle rouvre pour 5 ans seulement et en 1968 c'est la fermeture qu'on suppose définitive.

Pourtant à partir des années 1970 de nouveaux habitants, venus souvent d'autres régions, viennent peupler le village et ses alentours. Si bien qu'en 1984 à Limans, 23 élèves du primaire étaient inscrits à Forcalquier ou Saint-Etienne-les-Orgues, avec la contrainte de devoir emprunter le car de ramassage scolaire du collège : départ à 7h20 et retour à 18h.

En 1983, la nouvelle équipe municipale sous la conduite de Gilbert Combe fait de la réouverture de l'école une priorité. A peine élue, une première demande est adressée à l'Inspection d'académie qui n'aboutit pas. Sont invoqués le manque de moyens financiers et un budget constant qui ferait que l'ouverture d'une classe entraînerait automatiquement la fermeture d'une autre.

Cependant les parents d'élèves ne veulent pas rester les bras croisés. En attendant la nomination d'un maître ou d'une maîtresse, en accord avec la mairie, ils décident d'ouvrir l'école après avoir remis eux-mêmes les locaux en état. Encadrés par deux anciens enseignants, Christiane Robin et Gérard Gilly, 25 enfants sont accueillis toute l'année : cours le matin et ateliers l'après-midi avec des parents d'élèves.



Dans le même temps, la municipalité et les parents d'élèves n'ont pas ménagé leurs efforts :

Lettres aux élus du département, de la Région, au député, au sénateur, au ministre concerné, et même au Président de la République. Manifestation devant la Préfecture en septembre, occupation bon enfant de la Sous-Préfecture de Forcalquier en décembre en présence des élèves, à l'issue de laquelle une délégation composée d'un représentant des parents d'élèves ainsi que du maire de Limans et de celui de Forcalquier (également conseiller général) a été reçue par le sous-préfet. Manifestation devant l'Inspection Académique durant la semaine d'action «Portes Ouvertes» : les grilles sont restées fermées devant les manifestants.

Le Préfet a même saisi le procureur pour ouverture d'école privée sans autorisation !

Mais la presse locale a parlé de l'école, ainsi que Le Monde et Le Matin. Des maires se sont déclarés solidaires du village, un courant de sympathie s'est créé.

L'occupation de l'école s'est poursuivie jusqu'aux vacances d'été...

Enfin, le 7 septembre 1985, la population de Limans était invitée par la municipalité à un goûter-apéritif pour fêter la réouverture de l'école après l'annonce de la nomination d'un poste d'instituteur par l'Inspection Académique.

Quelques années plus tard, en 1995, un deuxième poste a été accordé pour la classe maternelle.





Vous souhaitez être informé(e) plus régulièrement
de ce qui se passe au village ?
**Inscrivez-vous à Limans-Cité, notre liste d'informations
municipales par courrier électronique !**

Si vous possédez une adresse mail,
vous pouvez la communiquer en mairie,
ou envoyer un courriel à mairie.limans@wanadoo.fr
pour demander à être inscrit(e) et
bénéficier ainsi de toutes les actualités limanaises.



<https://www.facebook.com/villagedelimans/>